

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 4 mai 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

abrogeant l'arrêté du 26 novembre 1992 relatif à la mise en oeuvre d'un traitement automatisé de gestion des autorisations d'accès aux informations classées de défense à la délégation générale pour l'armement.

Du 13 janvier 2009

DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT.

ARRÊTÉ abrogeant l'arrêté du 26 novembre 1992 relatif à la mise en oeuvre d'un traitement automatisé de gestion des autorisations d'accès aux informations classées de défense à la délégation générale pour l'armement.

Du 13 janvier 2009

NOR D E F D 0 9 0 2 1 7 4 A

Texte abrogé :

Arrêté du 26 novembre 1992 (BOC, p. 4816 ; mention au BOEM 160). Non inséré dans Boréale.

Référence de publication : JO n° 30 du 5 février 2009 ; texte n° 31 ; signalé au BOC 12/2009.

Note de la CPBO : Le présent texte n'est pas inséré *in extenso* dans la base de données.

Se reporter à la publication mentionnée dans la rubrique « Référence de publication » ci-dessus.